

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2020

Convocations adressées le 17 janvier 2020

ORDRE DU JOUR

- *Création de postes :*
 - o *Agent de Maîtrise*
 - o *Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe*
- *Avis de projet Vincent POMMIER*
- *Infos et questions diverses*

L'an deux mil vingt et le vendredi vingt-quatre janvier, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie en séance ordinaire à vingt heures et trente minutes, sous la présidence de M. Maurice MOCQUOT, Maire.

Etaient présents : M. Vincent AHÜ, Mme Aline GALLY, Adjoint ;
Mmes Bernadette BARBIER, Isabelle DOMINJON, Monique OTTELET ;
M. Pascal FEVRE, Bernard DEVELEY

Absents excusés : -

Absents :

Secrétaire : M. Vincent AHÜ



CREATION DE POSTES : Agent de Maîtrise et Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe

Visa Préfecture le :

Le Maire propose au Conseil Municipal la création de 2 postes : Agent de Maîtrise et Adjoint Administratif Principale de 1^{ère} Classe.

Le Conseil Municipal accepte à la majorité la création de ces 2 postes.

AVIS PROJET Vincent POMMIER :

Visa Préfecture le :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'extension de l'élevage de poules pondeuses pour atteindre une capacité de 70 000 poules. L'enquête publique étant terminée, le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce projet. Quelques remarques ont été émises lors de l'enquête publique notamment sur les nuisances olfactives.

Après débat, le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet de Vincent POMMIER.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Préfecture le :

**** Achat parcelle à M. POTHERAT** : Le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de vente de M. Michel POTHERAT pour les parcelles ZB 15 et B 1316.

Le Conseil Municipal accepte d'acheter les parcelles ZB 15 et B 1316 pour un montant de 5 500 € pour 9 800 m² environ.

Visa Préfecture le :

**** L'antenne ORANGE** : Le Maire informe le Conseil Municipal que l'antenne devrait être mise en service le 28 janvier.

Préfecture le :

**** Subventions aux associations 2020 : Le Conseil Municipal décide de répondre favorablement aux demandes des associations suivantes :**

- ADMR : 400.- €
- Club de l'Amitié : 100.- €
- US Varennes : 1 600.- €
- PEP 89 : 50.- €
- Judo club de Ligny : 150.- €
- Tennis de Table de Varennes : 150.- €
- ADAVIRS : 50.- €
- Banque Alimentaire Bourgogne : 50.- €
- France Alzheimer : 50.- €
- CIFA 89 : 100.- €
- MFR du Jovinien : 50.- €

La séance a été levée à 21h35.

Varennes, le 27 janvier 2020

Le Maire,

Maurice MOCQUOT